



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-112

Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par la société « Atlantic route » représentée par M. Therry VERDAINE en date du 26 octobre 2025 concernant les travaux de remise en état de la rue F. Mitterrand

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de remise en état de la rue F. Mitterrand à Cubzac les ponts il convient d'interdire la circulation sur le bas de la rue (coté rue de la gare) du 29 octobre 2025 au 8 novembre 2025 inclus

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur (Société Atlantic route),

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le Directeur des services techniques
Rey Jean-Louis



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A 2025 - 112



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐Service public ☐Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐Entreprise ☒

Nom : _____ Prénom : _____
 Dénomination : ATLANTIC ROUTE Représenté par : THIERRY VERDAIME
 Adresse Numéro : 16 Extension : _____ Nom de la voie : Rue des frères Lumière
 Code postal 3 3 5 6 0 Localité : CARBON BLANC Pays : FRANCE
 Téléphone 0 5 5 6 0 6 1 0 3 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : chantier @ atlantic-route.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rue François Mitterand
 Code postal 3 3 2 4 0 Localité : Cubzac-les-Ponts

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : _____
 Date prévue de début des travaux : 29 10 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 008

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 008 Date de début de réglementation : 29 10 2025
 Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
 Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
 Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
 Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 1

